

Règlement du concours hivernal 2024-25

Par Tourisme Côte-Nord

1. Organisateur du concours :

Le concours « **Concours Hivernal – Gagnez un séjour sur la Côte-Nord** » est organisé par Tourisme Côte-Nord, dont le siège social est situé au 312, avenue Brochu, Sept-Îles, Qc G4R 2W6.

2. Période du concours :

Le concours débute le **13 décembre 2023** à 00 h 01 (heure locale) et se termine le **15 janvier 2024** à 23 h 59 (heure locale).

3. Admissibilité :

Ce concours est ouvert à toute personne résidente au Québec, âgée de 18 ans ou plus, à l'exception des employés, agents et représentants de l'organisateur, ainsi que leurs proches immédiats (parents, enfants, frères et sœurs).

4. Comment participer :

Pour participer au concours, le participant doit :

1. Remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site web du concours à l'adresse <https://tourismecote-nord.com/hiver>,
2. Réussir la question de sécurité du formulaire,
3. Suivre Tourisme Côte-Nord sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, etc.), * facultatifs
4. Partager un lien unique sur Facebook pour inviter ses amis à participer. En partageant ce lien, chaque ami inscrit grâce à ce lien donnera une chance supplémentaire au participant d'obtenir un ticket de participation supplémentaire au concours. * facultatif

5. Attribution des billets de participation :

- Chaque participant recevra un ticket de participation pour son inscription. Un lien de partage unique vous est donné dans le formulaire après votre inscription.
- Chaque fois qu'un ami s'inscrit au concours en utilisant le lien de partage unique du participant, ce dernier recevra **un ticket supplémentaire** de participation. Il est possible de cumuler des tickets en fonction du nombre d'amis invités à s'inscrire via le lien de participation unique donné lors de l'inscription. Si 4 amis s'inscrivent en utilisant votre lien de partage unique, vous aurez au total 5 participations, soit 1 inscription officielle, et 4 inscriptions additionnelles.

6. Sélection des gagnants :

- Quatre (4) gagnants seront sélectionnés lors d'un tirage au sort effectué le **16 janvier 2024** à 16 h (heure locale).
- Le tirage sera effectué de manière aléatoire parmi toutes les participations valides.
- Les gagnants seront informés par courriel ou téléphone dans les 48 heures suivant le tirage.

7. Description des prix :

Les prix à gagner sont les suivants :

- **Séjour 1 : *Go Drakkar Go***, comprend : quatre billets (4) Flex adulte pour voir le Drakkar de Baie-Comeau, durant sa saison régulière, une nuitée pour quatre, dans deux chambres à l'hôtel Travelodge de Baie-Comeau, déjeuner de l'hôtel inclus, un certificat-cadeau de 100\$ du Marché aux Trésors, un certificat-cadeau de 50\$ de la Microbrasserie St-Pancrace. **Forfait à utiliser au plus tard, le 24 mars 2025. Valeur de 700\$**
- **Séjour 2 : *Activités hivernales en famille à Gallix***, comprend : 8 billets donnant accès au centre de ski (2 adultes, 2 enfants, sur deux jours), 2 nuitées au Domaine en forêt. **Forfait à utiliser avant la fermeture de la station Gallix (30 mars). Valeur de 800\$.**
- **Séjour 3 : *Pêche blanche en pourvoirie***, comprend : 2 nuitées pour 4 personnes à la pourvoirie du Lac Dionne, l'équipement pour faire de la pêche blanche et une cabane de pêche chauffée. **Forfait à utiliser durant l'hiver 2025 (30 mars). Valeur de 900\$.**
- **Séjour 4 : *Sacré-Coeur en amoureux***, comprend : 2 nuits en chambre standard, 2 soupers à l'auberge, 2 déjeuners brunch, une croisière aux baleines, une activité au choix entre Kayak de mer au coucher du soleil sur le fjord (2h), une excursion guidée en quad (1h30) ou une cani-rando au coucher du soleil (2h30). **Forfait à utiliser durant la saison estivale 2025. Valeur de 1100\$.**

8. Conditions des prix :

Les gagnants doivent accepter le prix tel qu'il leur est attribué. Les dates des séjours seront déterminées en fonction des disponibilités des fournisseurs, et peuvent être soumises à des restrictions saisonnières. Les gagnants devront répondre dans les 48 heures suivant la notification pour confirmer leur prix et leurs coordonnées. Les gagnants sont responsables de leur réservation et doivent utiliser leur prix durant les dates déterminées.

9. Limite de participation :

Un maximum de **1 participation par personne** sera accepté. Toutefois, un participant peut **obtenir des participations supplémentaires** en partageant le lien unique sur Facebook et en amenant des amis à s'inscrire, comme détaillé dans la section 4.

10. Responsabilité :

Tourisme Côte-Nord ne pourra être tenu responsable de tout problème ou défaillance technique, de toute erreur humaine ou informatique qui pourrait affecter la participation au concours. L'organisateur se réserve également le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le concours si des circonstances imprévues le justifient. En

participant au concours, le participant accepte et libère Tourisme Côte-Nord et ses partenaires de quelconques responsabilités liées au concours, au voyage et aux prix.

11. Consentement à l'utilisation des informations :

En participant à ce concours, le participant consent à ce que son nom et ses coordonnées (courriel, téléphone) soient utilisés par l'organisateur pour lui faire parvenir des informations sur le concours ou pour lui offrir des promotions futures. Les informations personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans le consentement explicite du participant.

12. Loi applicable :

Ce concours est soumis aux lois de la province de Québec et aux lois canadiennes applicables.

13. Acceptation du règlement :

En participant à ce concours, chaque participant accepte les termes et conditions du présent règlement.